

# Paris donne son feu vert à l'extradition en Russie de l'opposant kazakh Abliazov

Par [AFP](#) — 12 octobre 2015 à 10:45 (mis à jour à 18:03)



L'oligarque kazakh déchu et opposant, Moukhtar Abliazov, arrive sous haute protection au Palais de justice de Lyon, le 17 octobre 2014. Photo PHILIPPE MERLE. AFP



f PARTAGER

🐦 TWEETER



Paris donne son feu vert à l'extradition en Russie de l'opposant kazakh Abliazov

Paris a donné son feu vert à l'extradition vers la Russie de l'oligarque déchu et opposant kazakh Moukhtar Abliazov, réclamée dans une enquête sur des détournements de milliards de dollars.

Signé le 17 septembre par le Premier ministre Manuel Valls, le décret d'extradition a été notifié la semaine dernière à l'intéressé, dans sa prison de Fleury-Mérogis en banlieue parisienne, a annoncé lundi à l'AFP son avocat Peter Sahlas. Il va contester cette décision devant le Conseil d'État -- qui ne pourra selon lui «faire autre chose qu'annuler ce décret» --, ce qui repoussera la remise effective de l'homme d'affaires.

Arrêté en juillet 2013 sur la Côte d'Azur, Moukhtar Abliazov, 52 ans, est accusé par le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine d'avoir détourné des milliards de dollars en tant qu'ex-patron de la banque kazakhe BTA. Dans un communiqué, cette dernière a salué une «étape essentielle dans les efforts de la banque pour récupérer les milliards de dollars détournés».

La défense de l'oligarque assure que la procédure est fabriquée de toutes pièces par le régime d'Astana, et estime que les justices russe et ukrainienne agissent en faux nez du Kazakhstan.

Jean-Pierre Mignard, un autre avocat de M. Abliazov, a jugé que M. Valls avait signé un «décret de mise à mort» de son client, lors d'une conférence de presse à Paris. «C'est une tragédie», a regretté pour sa part Me Sahlas.

La fille de l'oligarque Madina Abliazova s'est dite «extrêmement déçue et choquée» et a précisé que son père, qu'elle a vu il y a cinq jours, était «déçu» mais qu'il allait «bien».

Dans des propos rapportés dans un communiqué, Moukhtar Abliazov a dénoncé «une trahison des valeurs de la France, qui va peser sur les victimes actuelles et à venir du système russe».

«Cette décision fait énormément de mal à beaucoup de personnes en Russie. Poutine va brandir ce décret devant toutes les cours européennes pour dire que la France a validé son système pénitentiaire et judiciaire», a aussi déploré Peter Sahlas.

En mars 2015, la Cour de cassation, la plus haute instance judiciaire française, avait validé les demandes d'extradition et donné la priorité à la demande russe.

- Travail forcé exclu par Paris -

Selon le décret consulté par l'AFP, le juge moscovite à l'origine de la demande réclame M. Abliazov «pour des faits qualifiés par les autorités russes d'escroquerie à vaste échelle par fraude», de «blanchiment à vaste échelle en groupe organisé», d'«abus de confiance en bande organisée» et de «falsification de documents officiels».

Selon ce texte, les autorités françaises estiment que les poursuites contre Moukhtar Abliazov «n'ont pas un caractère politique». Elles ne jugent pas qu'elles ont été motivées «par des considérations de race, de religion, de nationalité ou d'opinions politiques».

Elles ont exigé qu'en cas d'emprisonnement, il ne soit pas porté atteinte à son «intégrité physique ou psychique». Paris exclut par ailleurs toute expulsion vers un État tiers (et donc le Kazakhstan), sans l'autorisation des autorités judiciaires françaises, et toute peine de travail forcé.

La défense relève que neuf pays membres de l'Union européenne avaient refusé d'extrader des proches de Moukhtar Abliazov et que les États-Unis avaient accordé l'asile politique à l'oligarque. «La France est le seul pays à croire que M. Abliazov peut avoir un procès équitable», a dit Me Sahlas.

Le Kazakhstan pointe à la 160e place sur 180 dans le classement mondial 2015 de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières.

«Cette affaire va bien au delà du simple cas Abliazov», a jugé Me Mignard, un proche du président Hollande. «J'estime qu'il y a peu à peu une corruption de notre ordre juridique, de nos sociétés démocratiques, par le type de relations que nous avons avec un certain nombre d'États, dont notamment l'État russe, qui doivent amener à se réveiller, et qui pourrait faire hélas jurisprudence». ◀